

Moins de fonctionnaires fédéraux malades en 2017

■ L'absentéisme pour maladie est de 4,89 % à Bruxelles, 5,68 % en Flandre et 7,02 % en Wallonie.

L'étude annuelle de Medex – l'organisme qui est chargé du contrôle des fonctionnaires malades – sur l'absentéisme des fonctionnaires fédéraux montre pour la première fois depuis 2012 une diminution des absences pour maladie. En 2017, une moyenne de 6,15 jours sur 100 jours ouvrables n'a pas été prestée pour cause de maladie. Par rapport à 2016, il s'agit d'une diminution de 1,13 %, alors que d'autres secteurs ont observé une augmentation.

En 2017, non seulement il y a eu moins de fonctionnaires fédéraux malades (55 747 contre 58 302 en 2016), mais ils ont aussi été moins souvent absents pour cause de maladie (en moyenne deux fois par an contre 2,1 en 2016).

L'absentéisme de longue durée (absentéisme de plus d'un an) a également diminué en 2017 et est inférieur à celui du secteur privé (0,96 % contre 2,82 %). Dans l'administration fédérale, c'est principalement l'absentéisme de durée moyenne qui a augmenté (absences entre un mois et un an). Pour la première fois, il représente la plus grande part de l'absentéisme.

Si on se penche sur le type de fonctionnaires absents en 2017, on constate que les fonctionnaires statutaires (5,94 %) ont été moins absents que les agents contractuels

(7,04 %). Les femmes fonctionnaires (6,91 %) ont été absentes plus souvent et plus longtemps que les hommes (5,29 %).

Si on détaille ces chiffres par région, on constate que l'absentéisme pour maladie est de 4,89 % à Bruxelles, 5,68 % en Flandre et 7,02 % en Wallonie.

Neuf absences sur dix sont justifiées

En 2017, les trois catégories de diagnostics pour lesquelles Medex a reçu le plus grand nombre de certificats étaient les suivantes : problèmes locomoteurs (19,3 %) troubles liés au stress (18,7 %), problèmes respiratoires (18,4 %). Avec les problèmes locomoteurs, le stress est responsable de plus de la moitié (57,4 %) des jours de maladie dans l'administration fédérale.

Les médecins contrôleurs ont effectué, en 2017, 42 993 contrôles d'absence pour cause de maladie. Dans 89,9 % des absences contrôlées, le médecin a jugé l'absence justifiée. Dans 1,83 % des absences contrôlées, le médecin de contrôle a par contre raccourci la période d'absence ou a déclaré l'absence non justifiée.

Enfin, en ce qui concerne la possibilité pour les malades de longue durée de reprendre progressivement le travail à temps partiel, il semble que la mesure n'a pas connu le succès escompté. *“Et c'est bien dommage, estime la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD) car cette mesure a justement été prise pour les aider. Il a été suffisamment démontré qu'une reprise progressive du travail accélère le processus de guérison.”* Pour pallier ce problème, le statut a été élargi.

S.Ta.